

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Amaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003708

Rapport n°1.1.9 - Contractualisation régionale : Révision du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017

Contractualisation régionale : Révision du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

La Région Bourgogne-Franche-Comté élabore actuellement le cadre de sa future contractualisation avec les territoires pour la période 2018-2020, via la mise en place de contrats de territoire.

En attendant ce nouveau cycle de contractualisation, la Région a souhaité engager une révision sur l'année 2017 des contrats d'aménagement et de développement durable en cours sur la période 2015-2017, avec un abondement de crédits et des redéploiements sur les projets de la Ville et du Grand Besançon, pour un montant total de 2 M€.

I. La révision du Contrat d'aménagement et de développement durable (CADD) en 2017

Pour mémoire, ce contrat a été signé le 3/07/2015 par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois et la Communauté de Communes du Val Marnaysien. Il décrit la stratégie conjointe de la Région et du territoire du SCoT bisontin sur la période 2015-2017, et recense les opérations sur lesquelles la Région apporte une participation financière.

Les thématiques ciblées relèvent des équipements structurants de services (équipements culturels, sportifs et de loisirs, petite enfance,...), des actions effectuées au titre du PCET (Plan Climat Energie Territorial) et des aménagements autour des secteurs d'intérêts régionaux (notamment gares, lycées).

Ce contrat fait aujourd'hui l'objet d'une révision qui intègre un abondement de crédits régionaux et des redéploiements entre projets, en fonction de l'évolution de leurs coûts, calendriers d'exécution ou plans de financement. Le montant des subventions régionales mobilisables de **1 491 187 €** pour le Grand Besançon au titre du CADD initial est porté à **1 981 463 €** dans le cadre de la révision, soit 719 095 € au bénéfice du Grand Besançon et 1 262 368 € au bénéfice de la Ville de Besançon. Au global, cette révision permet de capter environ 490 K€ d'aide financière régionale complémentaire.

L'ensemble des actions concernées par cette révision du contrat sont récapitulées dans le tableau ci-après. Il convient notamment de citer :

- un crédit complémentaire de 60 K€ attribué sur l'opération Bio Innovation, portant le soutien de la Région à 500 K€, et sur la requalification de l'avenue Gaulard (+ 50 K€) pour une aide attendue à 125 K€.
- le financement du projet d'extension de la salle de la Rodia à hauteur de 150 K€, soit 20% du coût HT.
- une subvention complémentaire de 182 K€ au titre de la réhabilitation de la friche industrielle des Prés-de-Vaux (phase 1), venant abonder l'aide obtenue dans le cadre du Fonds régional d'aménagement en faveur de l'aménagement urbain (320 K€). Le soutien régional s'élève désormais à 0,5 M€ sur la première phase de travaux évaluée à 2,5 M€ HT, soit 20% du coût HT.
- une participation régionale de 27 K€ sur l'opération d'aménagement du bâtiment Le Signal à la ZAC Nouvelle Ere des Auxons.
- des redéploiements de crédits au niveau des différents itinéraires cyclables qui permettent de capter 88 K€ de crédits complémentaires.

A noter qu'un montant global de 77K€ de subventions de fonctionnement est affecté à la réalisation d'études de potentiel énergétique par le Grand Besançon dans le cadre du PCAET (hors enveloppe CADD) ainsi que pour la réalisation d'une étude ménages déplacements à l'échelle du Grand Besançon.

Les projets susceptibles d'être financés doivent être prêts à démarrer en 2017 et le dépôt officiel des dossiers de demande de subventions auprès des services de la Région devra être réalisé avant le 31 août 2017.

ACTIONS (actions initiales + actions nouvelles)	MAITRE D'OUVRAGE (révisé le cas échéant)	COUT TOTAL HT	Investissement (Enveloppe CADD)		
			Enveloppe urbaine		
			Subventions inscrites initialement	Subventions votées	Subventions à affecter en 2017
Bio Innovation sur Témis Santé	CAGB	2 500 000 €	440 000 €		500 000 €
Création d'un terrain synthétique de football aux Orchamps	Ville de Besançon	583 000 €	116 600 €	116 600 €	
Espace couvert dédié à la thématique des cultures urbaines (skate park indoor)	Ville de Besançon	750 000 €			
Aménagement du rez-de-chaussée du Bastion de Breuille	Ville de Besançon	525 000 €	133 333 €		105 000 €
Poursuite du projet du pôle des Tilleuls - Nouvelle salle polyvalente et restructuration de la MJC / crèche halte garderie	Ville de Besançon	2 921 270 €	584 254 €	584 254 €	
Extension de la salle des musiques actuelles "La Rodia"	Ville de Besançon	750 000 €			150 000 €
Requalification de l'avenue Gaulard	Ville de Besançon	825 000 €	75 000 €		125 000 €
Requalification de la place Victor Hugo	Ville de Besançon	1 666 667 €			
Aménagement des Prés de Vaux - Phase 1 - Déconstruction de la Rhodia	Ville de Besançon	2 507 570 €			181 514 €
Site des Portes de Vesoul : étude de programmation en cours (fonctions : économie, habitat, axe de déplacement)	CAGB	333 333 €			
Projet de développement du secteur Nord BFC TGV via une plateforme technologique éco-innovation : Espace de coworking	CAGB	135 471 €			27 095 €
Analyse de la fonction urbaine des espaces publics sur le territoire de l'agglomération bisontine	CAGB	50 000 €	20 000 €		
Réalisation d'une étude sur les P+R hors ville de Besançon, couplées avec la question des aires de co-voiturage	CAGB	40 000 €	16 000 €		
Itinéraire centre de la Commune de Saône - Gare de Saône	CAGB	310 000 €	42 000 €		50 000 €
Itinéraire Palente - Commune de Roche lez Beauré - véloroute	CAGB	180 000 €	36 000 €		
Itinéraire commune d'Ecole Valentin - giratoire de Pirey	CAGB	45 000 €	9 000 €		
Itinéraire Prés de Vaux (Besançon) - Commune de Chalezeule	CAGB	520 000 €	17 000 €		50 000 €
Itinéraire cyclable avenue Siffert	CAGB	210 000 €			42 000 €
Itinéraire cyclable avenue Clémenceau	CAGB	290 000 €			50 000 €
Mise en place d'un logement témoin "mobile" pour délocaliser le logement pédagogique 13 éco	CAGB	10 000 €	2 000 €		
	TOTAL		1 491 187 €	700 854 €	1 280 609 €
	TOTAL			1 981 463 €	

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, signataire du contrat, est invitée à délibérer sur la révision de contrat au plus tard le 30 juin 2017, date de la séance plénière du Conseil Régional qui délibèrera également sur le projet de révision.

II. Nouvelle politique de contractualisation régionale : les perspectives 2018-2020 (pour information)

De nouveaux contrats de territoire se substitueront aux contrats d'aménagement et de développement durable (CADD) et seront mis en place pour la période 2018-2020 toujours à l'échelle du SCoT bisontin.

Ils répondront à quatre enjeux régionaux :

- l'accueil de nouveaux actifs et de population et le renforcement de l'attractivité,
- la transition énergétique territoriale,
- le renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centre) et leurs centralités,
- la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain.

Ils reposeront sur trois principes d'élaboration : l'égalité de considération des territoires, l'équilibre et la cohésion du territoire régional ainsi que la solidarité territoriale.

Aussi, le contrat de territoire du Grand Besançon devra s'inscrire dans une stratégie de territoire intégrée et cohérente avec les enjeux régionaux d'aménagement du territoire et décliner des projets en fonction d'un fil directeur correspondant à sa stratégie.

Cette stratégie s'appuiera très largement sur celle initiée lors de la négociation du CADD 2015-2017. Une complémentarité de financements avec les fonds européens sera recherchée.

En termes de calendrier, le cadre de cette nouvelle contractualisation ainsi que les enveloppes dévolues à chaque territoire devraient être délibérés par les élus régionaux le 30 juin prochain. Une négociation sur le contenu du contrat interviendra à partir de cette échéance jusqu'au 30/06/18, avec une signature possible dès le 1/01/18.

Mme COMTE-DELEUZE (2) et M. J. ACARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- **débat du projet de révision du CADD qui sera signé entre la Région de Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon et la Communauté de communes du Val Marnaysien,**
- **autorise le Président à signer les documents à intervenir,**
- **autorise le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de subventions afférents auprès de la Région de Bourgogne-Franche-Comté, et auprès des autres cofinanceurs potentiels tels que le Département du Doubs, l'Etat, l'Union Européenne, et de signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 2

Ne prennent pas part au vote : 3

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUL. 2017



Contrôle de légalité